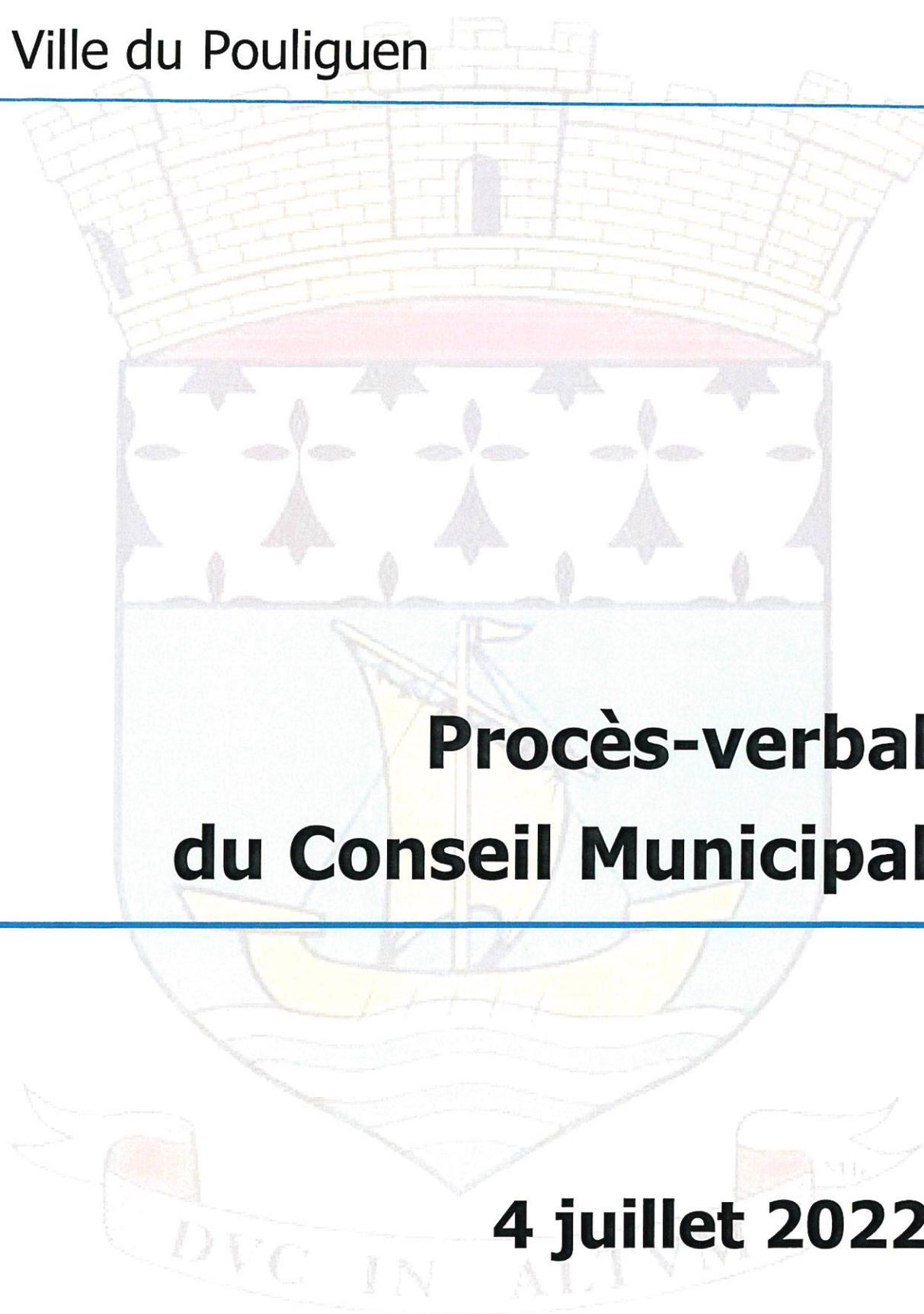


Ville du Pouliguen

The coat of arms of the City of Pouliguen is a shield-shaped emblem. At the top is a crown with a central tower. Below the crown is a red band. The main body of the shield is divided into three horizontal sections. The top section is white with a repeating pattern of grey fleur-de-lis. The middle section is light blue with a yellow boat on a white wave. The bottom section is light blue with white waves. A ribbon at the bottom contains the Latin motto 'DVC IN ALTVM'.

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

4 juillet 2022

ORDRE du JOUR

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Armelle SAMZUN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULVEULT, Mme Nathalie BODELLE, Mme Manon JAOUEN, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Philippe DELAVERGNE, M. Cyrille CARON, M. Hervé HOGOMMAT ont respectivement donné pouvoir à M. Raphaël THIOLLIER, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULE, Mme Armelle SAMZUN, Mme LE HENO Fabienne, M. LARIVIERE Pierre-André, M. Alain GUICHARD.

Absent : /

L'assemblée a choisi, en son sein, Erika ETIENNE, comme secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

- 1 - Nouvelle dénomination de deux budgets annexes à compter du 1er janvier 2023
- 2 - Mise en place du compte financier unique M57 à compter de l'exercice 2023
- 3 - Adoption du règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1er janvier 2023
- 4 - Convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. du Pouliguen pour les contrats d'assurance
- 5 - Prestations de services d'assurance
Renouvellement des contrats (durée 5 ans)
Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
- 6 - Création d'Emplois permanents
- 7 - Convention de partenariat avec l'association CPIE – Loire Océane
- 8 - Avenant à la convention cadre d'occupation et d'usage du Jardin Pédagogique et partagé de Cramphore
- 9 - Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2022 – 2023
- 10 - Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat
- 11 - Subventions - Activités pédagogiques Année 2022 – 2023
- 12 - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) Convention entre la Commune de Missillac et les communes de la circonscription de Guérande – Herbignac.
- 13 - Modification du règlement de fonctionnement : Multi-Accueil « LES BIGORNEAUX »
- 14 - Modification du Règlement de fonctionnement de la Micro-crèche « Les Crevettes »
- 15 - « PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – Convention avec les associations – Année 2022 – 2023
- 16 - Pratique de la Voile par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne » - Année 2022 – 2023

- 17 - Pratique de la Voile par les élèves des écoles élémentaires « Paul Lesage » et Sainte-Marie » - Année 2022 – 2023
- 18 - Subvention complémentaire à la Ligue Régionale des Pays de Loire de Basket Ball
- 19 - Convention de mise à disposition de la chapelle « Saint-Julien Sainte Anne» de Penchâteau à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « l'Art au Gré des Chapelles en Presqu'île de Guérande » - 01 septembre 2022 au 2 octobre 2022
- 20 - Avenant Convention Ciné Phare
- 21 - Convention Cadre et Convention de site Culture en folie
- 22 - Réhabilitation de la crèche 30/36 places « Les Bigorneaux » – Lancement procédure marchés – Demande de financement
- 23 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

Ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Excusés : Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULVEULT, Mme Nathalie BODELLE, Mme Manon JAOUEN, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, M. Philippe DELAVERGNE, M. Cyrille CARON, M. Hervé HOGOMMAT ont respectivement donné pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULE, Mme Armelle SAMZUN, Mme LE HENO Fabienne, M. LARIVIERE Pierre-André, M. Alain GUICHARD.

Absents : /

Désignation d'un secrétaire de séance : Erika ETIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 20 Ayant donné procuration : 7 Nombre de Votants : 27
--

1 – Nouvelle dénomination de deux budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Mise en place du compte financier unique M57 à compter de l'exercice 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Adoption du règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. du Pouliguen pour les contrats d'assurance

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Alain GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Prestations de services d'assurance

Renouvellement des contrats (durée 5 ans)

Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Alain GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Création d'emplois permanents

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Alain GUICHARD. (voir délibération)

M. DORE aimerait connaître l'effectif total.

M. GUICHARD indique ne pas avoir le nombre exact sur lui.

M. Le Maire précise qu'en fait ce tableau sert à créer les postes permettant à des agents de pouvoir bénéficier d'un avancement ou d'une promotion. Lorsqu'un agent progresse dans la fonction publique il faut créer un emploi pour l'accueillir dans ce grade mais lors du conseil municipal suivant nous supprimons le grade d'origine de l'agent. Ainsi il n'y pas de création d'emploi tout ceci est un jeu à somme nulle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 – Convention de partenariat avec l'association CPIE – Loire Océane

Lecture de la délibération par son rapporteur, MME Fabienne LE HENO. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Avenant à la convention cadre d'occupation et d'usage du Jardin Pédagogique et partagé de Cramphore

Lecture de la délibération par son rapporteur, MME Fabienne LE HENO. (voir délibération)

Monsieur Alain DORE : précise qu'il est indiqué 1 an dans l'avenant alors qu'on arrête le délai au 31 décembre 2022. Il faudra corriger.

Monsieur Le Maire donne son accord pour apporter la modification, effectivement on enlèvera la référence à une année pour ne conserver que le 31 décembre 2022. Il rappelle de manière générale que des conventions sont mises en place avec chaque association qui occupe un local, pour clarifier la relation ville / association et la sécuriser.

Ne vote pas : R. Thiollier et Ph. Delavergne par procuration

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 – Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2022 – 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 – Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

11 – SUBVENTIONS - Activités pédagogiques Année 2022 – 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Christine MAITZNER demande comment expliquer que les établissements professionnels reçoivent plus de subvention que les lycées ?

Monsieur Raphaël THIOLLIER indique que les seuls critères permettant de percevoir la subvention est la présence des enfants

Madame Christine MAITZNER acquiesce et demande pourquoi 10 euros d'écart ?

Monsieur Le Maire indique que cela doit tenir à l'origine car le prix d'une formation universitaire ou professionnelle est plus élevé qu'au collège.

Madame Christine MAITZNER indique que l'on parle de séjour pédagogique

Monsieur Le Maire précise que l'encadrement est plus complet et que le niveau d'exigence de l'encadrement est par conséquent plus cher mais pour être transparent nous sommes très peu

sollicités par ces organismes, 2 ou 3 élèves maximum. Ce qui nous importe c'est d'aider les élèves Pouliguennais et pas le lieu d'implantation de l'organisme de formation

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12 – Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
Convention entre la Commune de Missillac et les communes
de la circonscription de Guérande – Herbignac.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**13 – Modification du règlement de fonctionnement : MULTI-ACCUEIL « LES
BIGORNEAUX »**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLIER. (voir délibération)

Monsieur Le Maire souhaite féliciter le travail des services et agents qui sont intervenus pour mettre au point ce document de synthèse

Monsieur Raphaël THIOLIER abonde et précise que ce règlement est complété par des fiches procédures non présentées en conseil mais qui complètent ce règlement pour des aspects plus opérationnels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**14 – Modification du règlement de fonctionnement : MICRO-CRECHE « LES
CREVETTES »**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Raphaël THIOLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**15 – « PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – CONVENTION avec les associations – Année
2022– 2023.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Frédéric DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

16 – PRATIQUE de la VOILE par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne »

Année 2022 – 2023

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Frédéric DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 – PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaire « Paul Lesage » et « Sainte Marie » - Année 2022 – 2023.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Frédéric DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

18 – Subvention complémentaire à la Ligue Régionale des Pays de Loire de Basket Ball.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Frédéric DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

19 – Convention de mise à disposition de la chapelle « Saint-Julien Sainte-Anne » de Penchâteau à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « *l'Art au Gré des Chapelles en Presqu'île de Guérande* » - 01 septembre 2022 au 2 octobre 2022.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Patrick GUEGUEN. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

20 – Avenant à la convention CINE'PHARE

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Patrick GUEGUEN. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

21 – Convention Cadre et Convention de site Culture en Folie

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Patrick GUEGUEN. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

22 – Réhabilitation de la crèche 30/36 places « Les Bigorneaux » - Lancement procédure marchés – Demande de financement

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Pierre-André LARIVIERE. (voir délibération)

Madame Valérie GANTHIER demande si cette crèche continuera à accueillir les enfants de Batz sur mer et du Croisic

Monsieur Le Maire confirme et indique que dans le cadre du travail partagé entre CAF, CAP et les communes de CAP dans le cadre du contrat territorial global, la mutualisation et l'optimisation des moyens sont recherchés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

23 – Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Pierre-André LARIVIERE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire

M. le Maire donne une série d'informations :

Info sur l'ouverture et fermeture des classes

La commission a rendu son verdict et la mobilisation a payé. La suppression de la classe prévue en février a été annulée. Monsieur le Maire remercie élus, enseignants, services.

86 élèves avec une 4^{ème} classe et répartition par niveau.

Info collègue

57 élèves en 6^{ième} et 180 élèves au total + classe ULYS 10 élèves de plus

Les 15 élèves HERMIONE non comptés mais au total + de 200 élèves à l'issue des vacances soit une vingtaine de plus que l'an passé grâce au travail de l'ensemble des équipes et notamment du principal M. Bioret.

Info sécurité

Nous reconduisons, cet été, notre plan de sécurité pour la saison :

- 6 personnels de surveillance de la société GDMA répartis sur les campings municipaux, le site des Korrigans, la plage du Nau, la promenade et le bois
- Renforcement de la présence de la Police municipale au cours des différents événements et en soirée
Les amplitudes horaires de la police municipale sont augmentées. Des agents de sécurité seront donc présents le soir sur la promenade de mer, les plages et le bois.
- Renforcement des effectifs par l'engagement de 7 ASVP, 4 en juillet et 3 en août ainsi qu'un ASVP de longue durée de mai à septembre afin de permettre à nos ASVP titulaire de basculer sur la fonction ATPM et intégrer ainsi les patrouilles de la police municipale sur la saison estivale.

Des arrêtés municipaux ont été également pris sur « la tenue des gens en dehors de la plage, la non-consommation d'alcool et l'interdiction de la chicha sur la voie publique » ainsi que la tranquillité publique avec l'interdiction de travaux bruyants entre le 1^{er} juillet et le 30 août.

Des CRS arrivent.

Comme les autres années, des CRS seront en renfort pour surveiller la zone. « Une compagnie de CRS de Dijon du 8 juillet au 21 août, ainsi que de maîtres-nageurs sauveteurs sur la plage. »

Les maires de La Baule, Le Pouliguen et Pornichet ont aussi demandé une brigade nautique pour assurer la surveillance dans la baie.

Monsieur le maire a renouvelé cette demande auprès du préfet et de l'amiral du secteur.

Info RH

Monsieur le Maire rappelle que le point d'indice a été augmenté de 3.5 %

Questions orales

QUESTION Adresse de messagerie des élus

La ville du Pouliguen est une des seules communes de Cap-Atlantique, si ce n'est la seule, qui ne permet pas à ses élus d'opposition de disposer d'une adresse de messagerie officielle au nom de la mairie du Pouliguen, à l'instar des conseillers municipaux de la majorité. Cet état de fait est discriminatoire. Pouvez-vous y remédier sans délai en attribuant à chaque élu de l'opposition une adresse de messagerie officielle à la mairie, avec l'extension mairie-lepouliguen.fr

REPONSE

En premier lieu, à chaque fois que nous vous demandons si vous avez des questions à nous poser en commissions, vous n'en posez aucune et privilégiez le conseil municipal. Je sais que c'est pour le plaisir d'exposer des grands mots en conseil : discriminatoire, sans délai...et pour mettre en défaut l'équipe municipale. Mais très sincèrement, je me pose la question sur l'utilité des commissions.

Quant à cela, je tiens à vous rassurer : j'ai été douze ans dans l'opposition sans bénéficier d'une adresse officielle mairie et je m'en suis très bien porté. Vous savez très bien que de nombreuses communes n'accordent pas d'adresse électronique aux opposants.

En second lieu, pour tout vous dire, les services de la ville eux-mêmes ne disposaient pas d'une adresse de messagerie en mairie-lepouliguen.fr. Nous avions des outils bureautiques de versions différentes voire d'éditeurs différents ce qui nuisait à la bonne circulation de l'information et donc à l'efficacité de nos services. Le système informatique existant ne permettait donc pas de vous adresser des adresses individualisées. C'est ce qui nous a amené à faire migrer le système vers Office 365 en juin dernier, non sans quelques difficultés. Cette migration va nous permettre de vous faire bénéficier d'adresses mails mairie et de l'application web qui va avec.

QUESTION Logement des saisonniers

Le logement des saisonniers est une question d'une grande sensibilité, notamment pour tous les métiers du tourisme à l'ouverture de la saison. Ce dossier est pris en compte au plus haut niveau et, pour ce qui concerne notre commune, au travers de la convention signée avec l'Etat associant Cap Atlantique et le département. Cette convention précise des pistes d'action dont la première concerne un logement en structure légère de type mobil-home dans les campings municipaux. Cette solution, que notre groupe a toujours prônée, est la seule réellement efficace pour le très court terme. Pouvez-vous nous indiquer ce qui a été fait par la commune pour la saison 2022 et combien de places sont offertes dans les campings municipaux pour les travailleurs saisonniers ?

REPONSE

Vous permettrez dans un premier temps que je corrige votre propos.

La convention sur les logements saisonniers a été établie et signée entre les communes dites de tourisme et l'Etat. La communauté d'agglomération de CAP Atlantique, le Conseil Départemental et Action Logement Services sont personnes associées à la convention.

Lorsque vous dîtes que ce dossier est pris au plus haut niveau, en l'occurrence, notre commune le prend au plus haut niveau puisqu'en partenariat avec CAP Atlantique, nous sommes les premiers signataires de cette convention avec l'Etat.

Tout cela, vous devriez le savoir puisque nous avons validé cette convention en conseil municipal et communautaire en décembre 2021, avant de la signer avec l'Etat.

Par ailleurs, vous évoquez des mobiles-homes.

D'une part, lors du vote de la délibération de la convention signée par notre commune pour les logements saisonniers, vous n'en avez pas dit un mot.

D'autre part, là aussi, je vous rappelle que cette convention que vous avez lue et votée, comporte des fiches d'action pour la commune du Pouliguen :

- LP 1. Logement : Améliorer la qualité d'accueil et de séjour dans les campings
- LP 2. Logement : Logement : Réalisation d'une résidence pour travailleurs saisonniers d'une capacité de
15 à 20 logements
- LP3.a : Logement : réflexion sur le logement chez l'habitant
- LP 3.b : Logement : Initier localement une offre chez l'habitant « cohabitation intergénérationnelle »
- LP4.a : Communication/Information : Créer une plateforme de mise en relation en contribuant au développement d'un outil de communication, capitalisant l'ensemble de l'offre disponible, à l'échelle intercommunale et Réunion de coordination avec les employeurs du territoire pour connaître leurs besoins en amont de la saison et leurs propositions pour y répondre >> lien avec Cap Atlantique
- LP 4.b : Communication : Communication avec les employeurs, les commerçants, les saisonniers (Bulletin municipal, site internet communal, presse, etc.)

Depuis 2021, avant même la signature de cette convention, nous travaillons à la réalisation d'une résidence de 20 logements saisonniers qui vous a été présentée en conseil municipal et pour laquelle vous avez voté contre. Nous reviendrons prochainement vers vous pour un nouveau projet de résidence de 20 logements saisonniers.

Toujours dans les actions en cours en faveur du logement saisonnier, nous avons sollicité les Pouliguennais pour les inviter à héberger des saisonniers (Bulletin municipal N°32 et N° 33 / Réseaux sociaux). Nous avons lancé localement une offre chez l'habitant « cohabitation intergénérationnelle », l'APHJ a désormais pris le relais pour promouvoir cette forme de logement des saisonniers.

Quant aux campings, ils ont été organisés avec un tarif très préférentiel (7 € au lieu de 10,90 € par nuitée) pour les saisonniers travaillant au Pouliguen ou dans l'environnement immédiat (Intermarché, ...). Sur chaque campings municipaux Cléin et Mouettes, les emplacements dédiés sont regroupés et disposent d'une tente 3 x 3 m et d'une table de pique-nique. Actuellement nous accueillons :

Camping du Cléin : 17 saisonniers sur 7 emplacements, 9 saisonniers sont en long séjour, les autres au tarif saisonnier.

Camping des Mouettes : 20 saisonniers sur 11 emplacements.

Pour chacun de ces deux campings, ils restent des places disponibles.

Nous avons également envisagé le site des Korrigans à titre provisoire mais l'état de détérioration des bâtiments rend très difficile toute forme d'hébergement et nous sommes en réflexion sur d'autres possibilités en durs pour l'année 2023 que nous aurons l'occasion de vous exposer en commissions.

Prochain conseil le 30 septembre 2022 – bon été et bonnes vacances

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h13.

Le Maire,

Norbert SAMAMA

